

CONVENTION DE RELECTURE DE TRAVAUX

I/

CONVENTION :

- La correction portera uniquement sur la forme et la syntaxe, en aucun cas sur le fond.
- Afin de permettre les annotations et corrections, l'étudiant apporte dans les bureaux de l'UDA une version papier de son texte dactylographié (1 ½ interligne, caractère 12) , ainsi que, à la demande du correcteur, une version informatique.
- Un laps de temps de **15 jours minimum** est prévu pour la relecture d'un travail comportant environ 80 pages.
- Sauf demande expresse contraire du correcteur, les contacts entre celui-ci et l'étudiant se font au sein de l'UDA de Louvain-la-Neuve ou de Bruxelles.
- L'étudiant verse une somme forfaitaire de **5 € par tranche de +/- 80 pages** confiée à la relecture. Ceci pour couvrir pour les frais administratifs de l'UDA.

II/

ETUDIANT :

Nom, prénom :

Langue maternelle :

Adresse :

Téléphone fixe :

GSM :

e-mail :

Faculté ESPO

Faculté de médecine

Institut Paul Lambin

ISEI

IEE

AUTRE :

III/

TRAVAIL :

Sujet, domaine, titre :

Rapport, travail, mémoire, ... :

Nombre approximatif de pages :

Le travail sera déposé et récupéré à : Louvain-la-Neuve

Bruxelles

Date de dépôt :

Retour souhaité le :

IV/ (case réservée à l'UDA)

CORRECTEUR :

Nom, prénom :

GSM ou téléphone (à communiquer à l'étudiant oui non)

Signature de l'étudiant :

Signature UDA :

Reçu €